

## MOTION DU GROUPE RADICAL

### **Concerne : Le mentorat**

Le Groupe Radical au Conseil Municipal du Grand-Saconnex,

constatant :

que, malgré la reprise économique, le chômage à Genève perdure;

- que Genève compte un taux de chômage deux fois plus élevé que le reste de la Suisse;
- que plus d'un chômeur sur dix dans notre canton est un jeune de moins de 25 ans;
- que certains jeunes souffrent d'un manque de repères et de connaissances du monde du travail et rencontrent ainsi des difficultés à s'y intégrer;
- que de plus en plus de jeunes ont de la peine à se déterminer sur le choix d'une carrière professionnelle dû à un manque d'orientation lors de leur scolarité obligatoire;
- que les employeurs ont souvent des réticences lorsqu'il s'agit d'embaucher des jeunes sans emploi car ils estiment à tort qu'ils ne disposent pas des compétences tant professionnelles que sociales, de volonté et de discipline nécessaires à leur entreprise.

estime :

- que les communes où sont domiciliés ces jeunes doivent participer à la recherche de solutions afin de leur permettre de trouver un emploi ou un apprentissage;
- que, dans ce dessein, la mise en place d'un système de mentorat devrait être soutenue par notre commune. Il s'agit d'inviter les retraités, les préretraités ou toute autre personne qualifiée et souhaitant participer bénévolement au programme, à aider et guider en tant que mentor un ou des jeunes dans leur recherche d'un emploi ou d'un apprentissage. Ainsi, en plus de faciliter l'insertion et l'intégration professionnelle, le mentorat peut contribuer à renouer les liens intergénérationnels. S'il s'avère que ce mode de relation passagère rencontre un vif succès, il pourrait être étendu à toute personne rencontrant des difficultés pour trouver un emploi. Toutefois, les instances cantonales de l'emploi ne doivent pas être dupliquées dans leur action et leurs services doivent être sollicités dans la mesure du possible.

invite :

le Conseil Municipal à accepter cette motion et à charger le Conseil administratif à prendre les mesures appropriées pour sa réalisation.

Le Grand-Saconnex, le 18 septembre 2006